



COMPTE RENDU
DU CONSEIL DU GOUVERNEMENT DU 2 RABII I 1436 (25 DECEMBRE 2014)

*

I- Le conseil du gouvernement a examiné les projets de textes suivants :

Projets de lois :

- 1. Projet de loi n° 38-14** relative à l'organisation de l'exercice des activités d'artisanat.
- 2. Projet de loi n° 26-13** définissant les relations entre les employeurs et les salariés et les conditions de travail dans les secteurs à caractère purement traditionnel.

Il a été décidé d'instituer une commission ministérielle sous la présidence du Chef du gouvernement en vue d'examiner les observations soulevées à son sujet préalablement à leur soumission à une prochaine réunion du conseil du gouvernement.

- 3. Projet de loi n° 62-14** portant modification du dahir n° 1-59-075 du 6 ramadan 1378 (16 mars 1959) relatif au régime des pensions attribuées aux résistants et à leurs veuves, descendants et ascendants.

Approuvé.

Projet de décret :

- Projet de décret n° 2-14-880** modifiant le décret n° 2-06-478 du 14 hija 1428 (25 décembre 2007) pris pour l'application de la loi n° 35-06 instituant la carte nationale d'identité électronique.

Approuvé.

II. Conformément aux dispositions de l'article 92 de la Constitution, le conseil a approuvé les propositions de nominations aux fonctions supérieures suivantes :

- le président de l'Université Moulay Ismail de Meknès ;
- le doyen de la faculté polydisciplinaire à Quarzazate ;
- le doyen de la faculté des sciences à Agadir ;
- le doyen de la faculté des sciences juridiques, économiques et sociales à Agadir ;
- le directeur de l'école supérieure de technologie à Safi.